



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la ville

Question au Gouvernement n° 1016

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Cohen.

M. Pierre Cohen. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la ville.

La mort du jeune Habib à Toulouse a réveillé une colère que tous les acteurs de la politique de la ville connaissent bien.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il avait volé une voiture !

M. Pierre Cohen. Rien ne justifie une telle violence et rien ne justifie la mort d'un jeune, fût-il un train de voler une voiture.

Les événements qui se déroulent à Toulouse m'amènent à formuler les réflexions suivantes.

Tout d'abord, il faut que justice soit faite ! Et je ne doute pas qu'il en sera fait ainsi très vite.

Ensuite, au cours des événements, se sont exprimées deux démarches. Une frange des jeunes, majoritaire, traduit sa colère car elle a le sentiment d'être la victime privilégiée du chômage, d'être exclue de la cité et d'être, au quotidien, l'objet d'injustices. L'autre, minoritaire mais agissante, a intérêt à instaurer cette guerre et cherche à faire du quartier une zone de non-droit.

C'est à ceux-là qu'il faut opposer une volonté politique ferme de rétablir partout des lieux où sécurité se conjugue avec présence accrue des services publics, renforcement des moyens des travailleurs sociaux qui, depuis des années, occupent le terrain, encouragement des liens sociaux par le biais de soutiens aux associations et aux commerces de proximité.

Le 2 décembre, monsieur le ministre, vous avez, avec le Premier ministre, annoncé au dernier comité interministériel pour les villes des mesures qui vont concrétiser les nouvelles ambitions de votre politique de la ville avec la définition de nouveaux contrats de villes.

Monsieur le ministre, vous souhaitez redynamiser la citoyenneté et faire des habitants des acteurs de la politique de la ville. Par quelles propositions et avec quels moyens comptez-vous y parvenir ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville.

M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la mort d'un jeune homme est pour nous tous un drame. Les lois de la République s'appliquent à tous et il n'est pas supportable, dans notre pays, qu'un adolescent soit tué pour un vol de voiture.

M. Robert Pandraud. Personne ne l'obligeait à voler une voiture ! (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre délégué à la ville. Nul n'a jamais souhaité appliquer la peine de mort pour un vol de voiture, monsieur Pandraud ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Jean-Paul Charié. On n'a jamais dit le contraire !

M. le ministre délégué à la ville. Cet événement tragique nous rappelle la situation extrêmement préoccupante de nombreux quartiers populaires de nos villes, habités par la partie la plus fragile de la population. Une partie de la jeunesse se sent totalement décrochée et désespérée. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe

Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Philippe Auberger. Que faites-vous pour remédier à cela !

M. Jean-Paul Charié. Vous êtes un provocateur !

M. le ministre délégué à la ville. Vous feriez mieux d'écouter ma réponse à la question qui a été posée ! Elle vous concerne autant que nous !

M. Jean-Michel Ferrand. Ce sont des paroles !

M. le ministre délégué à la ville. Certains d'entre eux s'enfoncent dans une délinquance violente que nous devons résolument combattre. («Ah !» sur les bancs groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Ce n'est pas chose facile, et les policiers comme les enseignants sont les premiers à mesurer au quotidien les difficultés de cette mission.

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Paroles !

M. Charles Ehrmann. Les CRS vont rester dans leurs casernes !

M. le ministre délégué à la ville. Le nécessaire retour à l'ordre ne doit pas consister à poser un couvercle sur la marmite. Il nous faut dans le même temps offrir des solutions à tous, donner à chacun la possibilité de jouer la partie, montrer à tous les habitants de nos quartiers, jeunes et adultes, que la République ne les abandonne pas.

M. Jean-Michel Ferrand. Ce n'est pas sérieux !

M. le ministre délégué à la ville. C'est la raison pour laquelle, le 2 décembre dernier, le Premier ministre a décidé, au cours d'un comité interministériel pour les villes, de relancer d'une manière vigoureuse la politique de la ville. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Thierry Mariani. C'est creux !

M. le ministre délégué à la ville. Premièrement, pour appliquer dès 1999 le budget important que vous avez eu l'occasion de voter, mesdames et messieurs les députés. Deuxièmement, pour insister sur la nécessité qu'il y a qu'en 1999 chacun des acteurs intervienne d'une manière cohérente - Etat, collectivités locales, associations, entreprises privées.

M. François Vannson. N'importe quoi !

M. le ministre délégué à la ville. Troisièmement, pour bien expliquer que, sur cette politique, nous devons agir sur le court terme comme sur le long terme.

M. Philippe Auberger. C'est du baratin !

M. le ministre délégué à la ville. Notre action sur le court terme consistera à démontrer que, grâce à une application dynamique des emplois-jeunes, tous les jeunes, même ceux qui ont été cassés par le système scolaire, ont leur place dans le cadre de la loi que vous avez eu l'occasion de voter. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - «Baratin !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Thierry Mariani. C'est nul !

M. le ministre délégué à la ville. Nous devons être en situation, mesdames et messieurs les parlementaires, dans le cadre de l'aménagement du territoire, de faire reculer, à court terme comme à long terme, les inégalités qui existent dans un certain nombre de nos quartiers et de nos villes. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Jean-Michel Ferrand. C'est mal parti !

M. Thierry Mariani. Zéro pointé !

M. le ministre délégué à la ville. Mesdames, messieurs les parlementaires, quels que soient les cris poussés par un certain nombre d'élus irresponsables (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), la situation qui existe dans un certain nombre de quartiers, l'opposition entre jeunes et adultes, le racisme rampant sont autant d'enjeux qu'il nous faut relever et résoudre. Sinon, ils constitueront un poison pour notre société. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la Démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Philippe Auberger. C'est vous qui êtes irresponsable !
M. Charles Ehrmann. Les CRS vont rester dans leurs casernes !

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cohen](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1016

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 1998, page 10566

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 décembre 1998